

# MAISON RELAIS

Rapport d'activité 2023

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

I.	<u>LES MOUVEMENTS DES LOCATAIRES DE LA MAISON RELAIS SUR L'ANNEE 2023</u>	Page 02 à 06
1.	Les demandes d'admission	
2.	Les admissions	
3.	Les départs	
II.	<u>LES CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2023</u>	Page 07 à 09
1.	Les locataires de la maison relais	
2.	Le nombre de personnes suivies	
3.	Les tranches d'âge des personnes accompagnées	
4.	Les ressources des personnes accompagnées	
III.	<u>L'ACCOMPAGNEMENT A LA MAISON RELAIS</u>	Page 09 à 16
1.	L'accompagnement individuel	
2.	L'accompagnement collectif	
-	Le café du matin	
-	Les repas en commun	
-	Les activités manuelles	
-	L'atelier décorations de Noël	
-	L'atelier Sport adapté	
-	Les activités périodiques	
-	Les sorties et balades	
-	Les après-midis « jeux de société »	
-	Le ménage	
-	Le recueil d'une portée de chatons	
3.	La participation des locataires	
4.	Le travail partenarial	
IV.	<u>LA GESTION LOCATIVE</u>	Page 16 à 17
V.	<u>PERSPECTIVES 2024</u>	Page 17

## PREAMBULE

Les maisons relais sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, ne permet pas d'accéder ou rester en logement ordinaire.

Il est important de rappeler que les maisons relais ne s'inscrivent pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Les maisons relais constituent une modalité particulière de résidence sociale, régie par le code de la construction et de l'habitat. Les maisons relais sont autant de réponses à la volonté de mise en œuvre du logement d'abord en direction de public en situation de précarité.

La Maison Relais de l'ANEF Cantal, ouverte depuis 2009, a la capacité d'accueillir 20 locataires dans des logements de 20m<sup>2</sup> (7 logements) ou de 30m<sup>2</sup> (13 logements). Six logements en rez-de-chaussée sont accessibles à des personnes à mobilité réduite.

L'équipe de la Maison Relais se compose de quatre travailleurs sociaux à temps partiel. Trois d'entre-elles font partie de l'équipe du service de l'espace rencontre de l'ANEF Cantal.

Leurs interventions au sein de la Maison Relais s'organisent sous la responsabilité d'une cheffe de service. Une salariée et la cheffe de service ont participé à une formation organisée par les ANEF de la région Auvergne-Rhône-Alpes intitulée : Grande précarité et soins.

L'ensemble de l'équipe a bénéficié d'1,5 jour de formation sur l'Intervention Précoce dispensée par le CSAPA APT/OPPELIA dans le cadre d'un travail mené depuis 2 ans sur l'ensemble du pôle Accueil Hébergement Insertion de l'ANEF Cantal. Une évolution de l'accompagnement des personnes consommatrices de produits psychotropes est visée.

## I. LES MOUVEMENTS DES LOCATAIRES DE LA MAISON RELAIS

### **1. Les demandes d'admission**

Depuis septembre 2018, le protocole d'admission a été modifié à la demande des services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et la Protection des Populations (DDETS-PP). Désormais les partenaires prescripteurs, suite à une visite de la Maison Relais du demandeur, transmettent la demande de logement au SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) de l'ANEF Cantal. Le SIAO a pour mission de présenter le dossier à la commission hebdomadaire nommée Bureau d'Accès au Logement et à l'Hébergement (BALH) et ainsi vérifier si le demandeur correspond au public visé par l'accès aux résidences sociales, à savoir les personnes percevant de faibles ressources et en situation d'isolement et/ou d'exclusion sociale.

Après la validation de la demande par le BALH, l'équipe planifie une rencontre avec les demandeurs pour un entretien préalable. Cette rencontre doit permettre aux hôtes de cibler le parcours, les projets et objectifs des demandeurs. Le contenu de ces entretiens est ensuite exposé lors de la Commission d'Attribution pour étayer les décisions.

Au-delà de la visite par le demandeur des locaux en amont de la demande formalisée auprès du SIAO, les hôtes partagent le règlement de fonctionnement du collectif ainsi que le règlement d'habitation relatif à la partie privative. Cette visite est souvent accompagnée du professionnel prescripteur mais il est possible que les demandeurs viennent seuls ou accompagnés d'un proche.

Cette visite est primordiale pour les demandeurs pour répondre aux questionnements concernant les accompagnements et le quotidien en maison relais. L'équipe propose un délai de réflexion aux visiteurs afin de confirmer l'adéquation entre l'outil de la Maison Relais et leurs besoins.

En effet, lors des visites, les personnes peuvent se rendre compte que la Maison Relais ne correspond pas à leurs attentes ou représentations ou à l'inverse valider ce projet.

Au cours de l'année, les partenaires nous sollicitent régulièrement pour visiter la structure en fonction du projet qu'ils travaillent avec d'éventuels demandeurs.

Lorsqu'un logement se libère, l'équipe prévient les partenaires institutionnels par mail.

Durant l'année 2023, sept visites ont été planifiées. Cinq personnes ont confirmé leur souhait d'intégrer un logement à la Maison Relais en déposant un formulaire de demande unique auprès du SIAO. Parmi elles, une personne a annulé sa demande avant la commission d'admission, n'étant pas certaine de son projet personnel.

Deux personnes n'ont pas donné suite à leur visite et n'ont donc pas déposé de dossier. De ce fait, quatre demandes ont été présentées en commission d'admission.

Tableau comparatif des 4 dernières années :

	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre de visites</b>	20	16	23	7
<b>Dossiers étudiés en Commission</b>	9	8	13	4

Nous observons une baisse très importante du nombre des visites en 2023. Celle-ci est liée pour une grande part à la connaissance des prescripteurs de l'absence de logement disponible.

En ce qui concerne la Commission d'Attribution, elle s'est réunie une fois sur l'année 2023.

Elle est composée de :

- L'équipe de la Maison Relais qui présente les dossiers.
- La Cheffe de Service.
- Un représentant de la DDETS-PP.
- Un membre du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) d'Aurillac.
- Le chef de projet Logement du Conseil Départemental.
- Un responsable ou un travailleur social du service social du Conseil Départemental.

Cette commission permet de croiser les avis et les questionnements pour que l'attribution d'un logement soit la plus équitable et la plus juste possible.

Nous distinguons trois types de réponses :

- **Un accord pour une entrée dans les lieux dès l'acceptation du dossier.**

L'équipe se met alors à disposition du demandeur pour organiser son arrivée dès que cela lui est possible. Il s'agit là de constituer le dossier d'entrée (documents pour la demande CAF, état des lieux, signature du bail, documents pour la caution).

- **Un refus d'admission.**

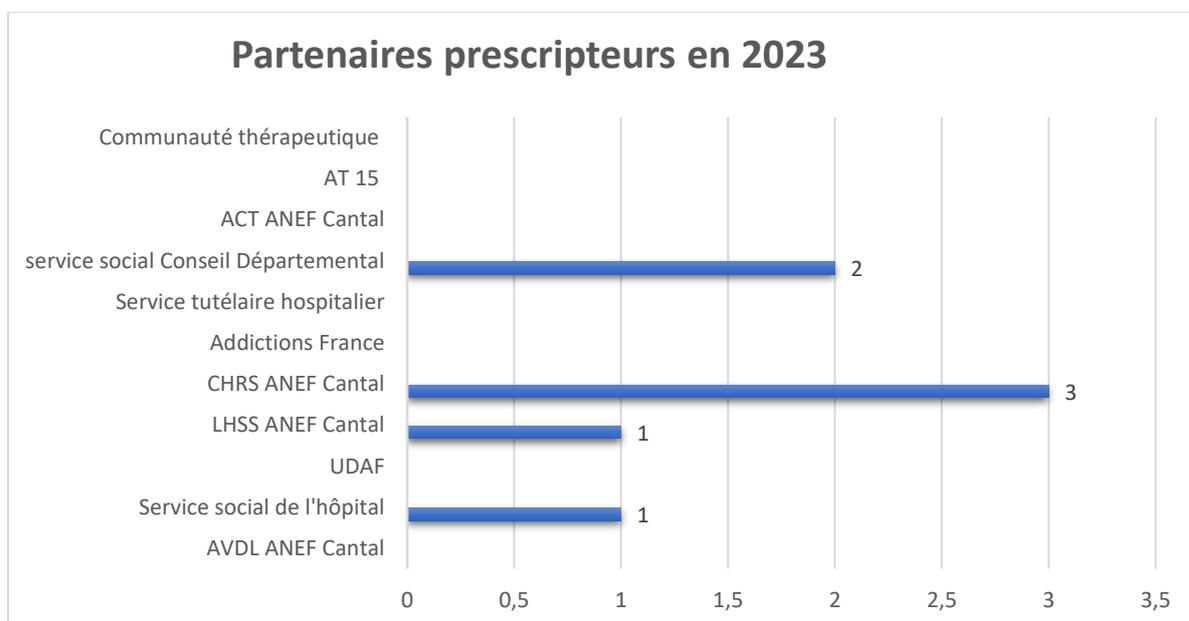
Dans ce cas, la commission émet des préconisations afin d'aider le demandeur à se tourner vers d'autres solutions de logement ou d'hébergement adapté à sa situation. Le prescripteur est également destinataire de ce retour.

- **Un ajournement en cas d'absence de logement disponible.**

Dans ce cas, lors de la libération d'un logement, l'équipe reviendra vers cette personne afin de s'assurer que la demande est toujours active en fonction de l'évolution du projet et de la situation.

Dans tous les cas, la commission statue prioritairement pour les personnes hébergées en structure d'hébergement ou sans solution de logement à l'issue d'une longue période d'hospitalisation.

Concernant les demandes d'admission, voici les prescripteurs pour l'année 2023 :



## 2. Les admissions

En 2023, une nouvelle personne a pu intégrer un logement et une personne a vu sa demande ajournée car elle ne s'est pas présentée à l'entretien préalable. De fait, la Maison Relais a accueilli un nouveau locataire durant l'année 2023.

Cette nouvelle locataire est une femme âgée de 65 ans orientée par le CHRS d'Aurillac, lieu qu'elle a intégré à la suite d'une séparation liée à des violences conjugales. Elle a souhaité intégrer la Maison Relais car n'ayant jamais vécu seule, elle ressentait le besoin d'avoir un étayage au quotidien. La présence de travailleurs sociaux avait une plus-value dans la reprise de confiance en elle ainsi que la reprise de lien avec l'extérieur.

## 3. Les départs

Un locataire a quitté la Maison Relais durant l'année 2023. Il s'agissait d'un homme présent depuis 6 mois qui a souhaité quitter la Maison Relais. Il s'est rendu compte que la Maison Relais et l'accompagnement proposé ne lui convenait pas. Il ne se sentait pas bien à Aurillac et souhaitait revenir dans la ville où il avait vécu avant d'intégrer la Maison Relais. La Maison Relais a donc accompagné monsieur dans la recherche d'un logement de droit commun à Saint-Flour.

### Modalités de sorties sur les trois dernières années :

	2021	2022	2023
<b>Logement autonome parc public</b>	1	2	1
<b>Logement autonome parc privé</b>	3	2	0
<b>Autre Maison Relais</b>	1	0	0
<b>Sans logement</b>	1	1	0
<b>Décédé</b>	1	1	0
<b>Nombre total des sorties</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

## II. LES CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2023

### 1. Les locataires de la Maison Relais

Les locataires de la Maison Relais ont une situation sociale et personnelle qui ne leur permet généralement pas d'assumer la vie en logement autonome et indépendant, bien que leurs situations ne nécessitent pas ou plus d'un accompagnement renforcé. Elles peuvent cumuler les caractéristiques suivantes :

- Faible niveau de ressources,
- Parcours antérieur fait de ruptures,
- Difficultés à assumer seules le quotidien,
- Difficultés de santé physique et/ou psychologique voire psychiatrique, qui les fragilisent,
- Consommations excessives d'alcool et/ou de stupéfiants.

### 2. Nombre de personnes suivies

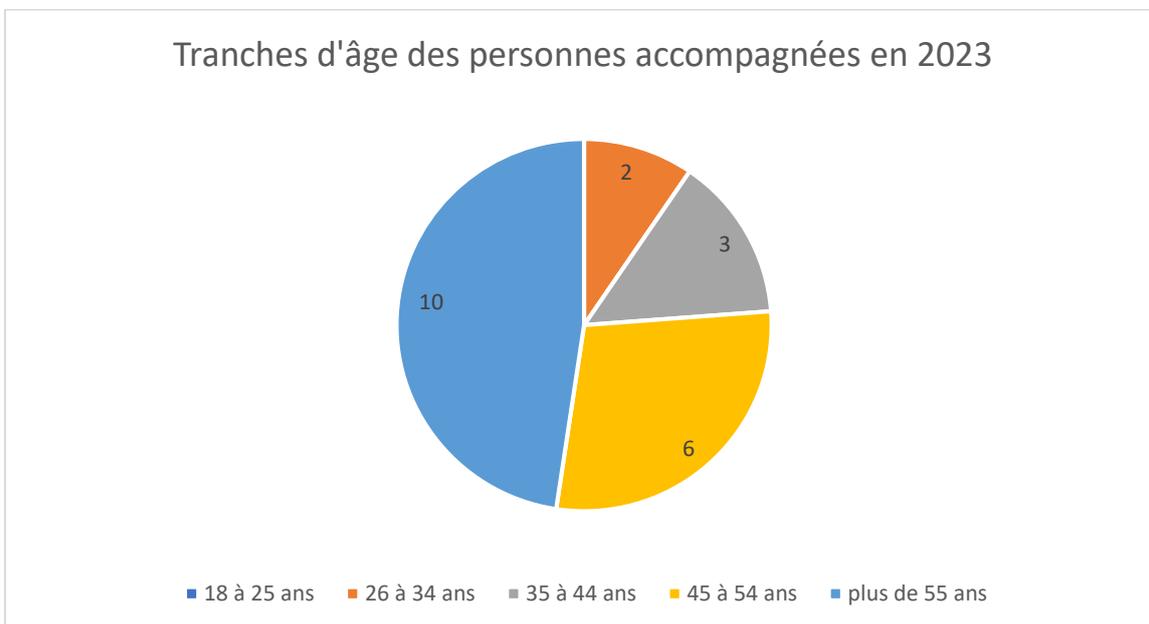
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Présentes au 1 <sup>er</sup> Janvier 2023	18	20	20
Entrées dans l'année	9	6	1
Sorties dans l'année	7	6	1
Présentes au 31 Décembre 2023	20	20	20
TOTAL des locataires suivis sur l'année	27	26	21

Sur l'année 2023, 21 locataires ont été accompagnés, nous notons toujours un nombre plus important d'hommes au sein de la Maison Relais : 11 hommes et 9 femmes.

Même si la dynamique de groupe continue à être impulsée par les femmes sur le collectif, nous pouvons constater une augmentation de la présence régulière de quelques hommes en salle de vie, ce qui permet de nouveaux échanges ainsi que de nouveaux centres d'intérêts.

Le nombre de nuitées comptabilisées est de 7284, soit un taux d'occupation de **99,78 %**.

### 3. Les tranches d'âge des personnes accompagnées



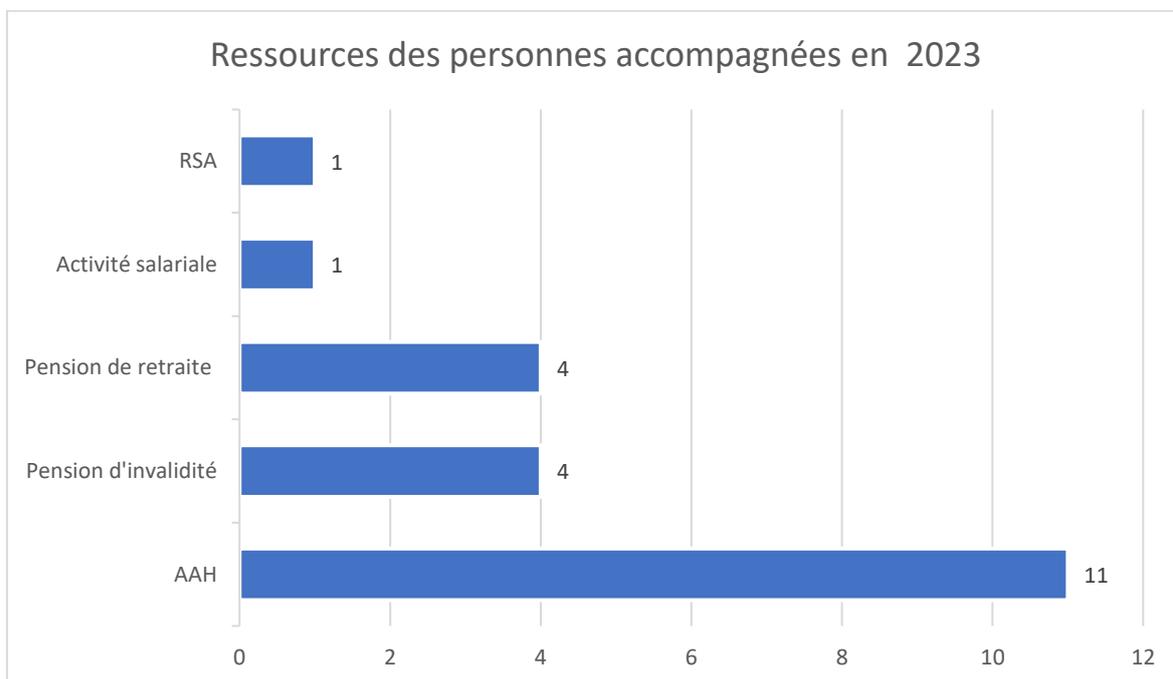
La tranche d'âge des 26 à 34 ans est la moins représentée avec seulement 2 personnes et celle des 18 et 25 ans n'est plus représentée au sein de la Maison Relais.

Nous constatons sur l'année 2023 un vieillissement du public accueilli. 10 locataires ont désormais plus de 55 ans contre 6 l'année passée.

Cette évolution a demandé une adaptation de la part de l'équipe éducative concernant d'une part les activités et sorties proposées au sein de la Maison Relais et d'autre part, l'accompagnement individuel et collectif. En effet, le suivi quotidien et les demandes des locataires sont essentiellement axés sur l'administratif, l'accompagnement vers les soins médicaux ainsi que de l'occupationnel. Une majorité des locataires est éloignée de l'emploi et 4 d'entre eux à la retraite.

Nous pouvons remarquer que la moyenne d'âge a un impact sur la dynamique et sur l'ambiance au sein de la Maison Relais mais aussi sur le nombre d'entrées et de sorties de la Maison Relais. En effet, les locataires, les plus âgés n'ont pas de projets d'avenir dans des logements ordinaires.

#### 4. Les ressources des personnes accompagnées



La majorité des locataires bénéficient d'une Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Un locataire a un contrat de travail en CDI à temps plein, il bénéficie donc d'un salaire. Une autre locataire, quant à elle, travaille par le biais de missions d'intérim et bénéficie en parallèle d'une pension d'invalidité qui lui permet de travailler.

Une autre locataire est accompagnée par le dispositif emploi accompagné dans le but de trouver, à terme, une activité professionnelle adaptée à ses difficultés. Elle bénéficie pour le moment de l'AAH.

Seule une personne est allocataire du RSA, du fait de cette précarité financière, l'aide à la gestion budgétaire est une priorité.

Par ailleurs, 12 locataires bénéficient d'une mesure de protection (curatelle simple, curatelle renforcée...) exercée par des mandataires judiciaires. Ces derniers sont également les référents extérieurs des personnes accompagnées, ils sont de ce fait présents lors des synthèses trimestrielles pour étayer la mise en place des objectifs fixés avec la personne accompagnée.

Les référents extérieurs, pour les personnes ne bénéficiant pas de mesure de protection, sont pour la majeure partie des assistants sociaux du Conseil départemental ou du Centre Hospitalier d'Aurillac.

### III. L'ACCOMPAGNEMENT A LA MAISON RELAIS

Le parcours de vie d'un locataire à la Maison Relais s'articule autour de son projet personnalisé, formalisé par un contrat de séjour, et de son interaction avec les lieux et les temps collectifs.

## 1. L'accompagnement individuel

La Maison Relais permet aux locataires de travailler leurs compétences personnelles afin de conserver et/ou développer leur autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne. De fait, les hôtes adaptent leurs accompagnements selon la particularité du parcours de vie et les attentes de chacun selon leurs projets.

Lors de l'arrivée du locataire, un hôte de l'équipe est désigné référent de sa situation pour l'accompagner au plus près dans son projet de vie en franchissant les étapes selon leur rythme et en fonction des objectifs intermédiaires fixés. Ces derniers sont élaborés et partagés avec le référent extérieur lors de réunions de synthèse trimestrielles.

Le contrat de séjour et ses avenants sont signés à cette occasion et permettent une formalisation de l'avancée des parcours. Le séjour à la Maison Relais est bien souvent émaillé de problèmes de santé, d'hospitalisations, d'angoisses, de déceptions. Aussi, « prendre le temps » reste un élément important pour les hôtes de la Maison Relais.

Des entretiens avec les hôtes sont prévus régulièrement pour favoriser la relation de confiance et évaluer avec la personne son parcours.

L'accompagnement proposé par les hôtes de la Maison Relais couvre divers domaines :

- ✓ Valorisation des capacités et compétences.
- ✓ Aide à l'épanouissement personnel.
- ✓ Accompagnement pour les démarches auprès des services de droit commun.
- ✓ Aide à l'appropriation de leur espace de vie, à l'investissement de l'appartement (décoration, entretien, relations avec le voisinage...).
- ✓ Information, conseils sur leurs droits.
- ✓ Travail sur l'image de soi (coiffure, tenue vestimentaire, hygiène, esthétique...).
- ✓ Identification d'éventuelles difficultés budgétaires et orientation vers une aide adaptée en lien avec le référent social extérieur.

## 2. L'accompagnement collectif

Les activités au sein de la Maison Relais ne sont pas imposées mais proposées par les hôtes et / ou décidées avec les locataires.

L'équipe éducative reste attentive et recense les attentes des locataires pour planifier et organiser des activités. L'objectif final étant que les locataires puissent par la suite faire des activités de façon autonome, sans la présence des hôtes. D'où l'importance, d'accompagner les personnes vers les acteurs locaux implantés sur le territoire et tout particulièrement vers les centres sociaux et le Groupe d'Entraide Mutuelle.

Les ateliers proposés à la Maison Relais sont regroupés sous la forme d'un projet « d'entraînement aux habiletés sociales ».

Fin 2022, une boîte à idée a été mise à disposition des locataires, le but étant de nous faire part de leurs envies de sorties et d'activités et de leurs idées concernant la vie à la Maison Relais. Les locataires se sont saisis de cet outil et ont fait différentes propositions. Les hôtes de la Maison Relais se sont saisis de ces idées et ont proposé aux locataires une sortie équestre, une soirée au bowling, une soirée karaoké, une séance de cinéma, une balade en tant que bénévole pour promener les chiens au refuge de la SPA et une sortie à Toulouse.

Tout au long de l'année 2023, les affinités déjà existantes ont perduré malgré quelques tensions entre certains locataires qui ont parfois pu mettre à mal certaines personnes, les amenant à se priver de certains temps collectifs.

Néanmoins, en cette fin d'année 2023, les tensions ont pu s'apaiser, un climat plus serein est à nouveau de mise.

Le vieillissement des locataires nous a amené à réfléchir à de nouvelles activités plus adaptées et en adéquation avec les attentes de chacun telles que la mise en place de sorties culturelles et ludiques.

Les sorties et activités culturelles ont eu une part importante sur les temps collectifs comme :

#### - Le café du Matin

Chaque matin, un locataire prépare le café pour l'équipe et le collectif. En effet, de nombreux locataires s'y retrouvent vers 8h30 pour partager un moment d'échanges et de convivialité.

C'est un temps informel et privilégié avec les professionnels de la Maison Relais qui est devenu un rituel incontournable. Nous avons constaté l'importance de ce moment permettant à chacun de rythmer la journée des locataires présents. C'est également l'occasion d'impulser une dynamique d'activité, de rapporter une inquiétude ou une angoisse, d'échanger sur l'actualité et trouver des solutions sur la cohésion de groupe.

C'est un temps de repérage d'éventuels moments de mal-être pour un locataire que les professionnels rencontrent par la suite en individuel.

#### - Les repas en commun

Un repas collectif est organisé une fois par mois, en général le 1er lundi du mois, les locataires choisissent le menu, participent aux courses et à la confection du repas avec l'aide de l'hôte. Une participation financière n'excédant pas 5€ est demandée à chaque participant.

Durant les années précédentes, un atelier "goûter partagé" était proposé tous les derniers jeudis du mois. Durant 2023, ce moment s'est quelque peu essoufflé, les après-midis étant devenus des moments calmes au sein du collectif. En effet, les locataires reviennent sur le collectif seulement en fin d'après-midi et sont davantage intéressés par des jeux de sociétés.

Les fêtes annuelles telles que la galette des rois, la chandeleur ou encore Halloween sont des occasions qui rassemblent les locataires et l'équipe autour du partage de moments chaleureux. Les locataires sont particulièrement sensibles au partage d'un temps convivial pour le repas de Noël. La directrice et la directrice adjointe du pôle AHI de l'association y sont présentes au côté de l'équipe éducative à la demande des locataires.

### - Les activités manuelles

Les activités manuelles proposées aux locataires ont pour objectif d'apaiser certaines tensions liées au stress et/ou angoisses, tout en permettant de rompre l'ennui ressenti chez certains locataires. Cette année trois nouvelles activités ont été créées :

- Une activité mandalas a permis aux participants de se détendre autour d'un café avec de la musique. La discussion était alors propice entre chacun des locataires présents. L'atelier mandalas peut permettre l'affirmation des goûts et l'acceptation des envies différentes qu'ils peuvent avoir pour personnaliser leur création.
- Une activité confection d'attrapes rêves fabriqués par les locataires au côté d'une hôte. Au-delà, de l'activité manuelle, cette confection a permis de décorer les parties collectives et de réaliser une décoration pour leur propre logement.
- De plus, un atelier décoration de la salle de vie a vu le jour dans le but de rénover la salle de vie où la plupart des locataires se retrouvent tous les jours et d'y ajouter de nouvelles couleurs et de nouveaux matériaux. C'est une des pièces où les personnes de la Maison Relais passent du temps, il est donc important qu'elles puissent s'y sentir bien. Toutefois, la mobilisation des locataires a été difficile sur cet atelier. Après diverses relances, nous avons pu fabriquer un meuble décoratif en recyclant une palette en bois. L'objectif est de relancer cet atelier "palettes" pour que les locataires puissent confectionner un rangement adapté à leur logement et à leurs goûts.

### - L'atelier décorations de Noël

Le repas de Noël de la Maison Relais est un moment important pour les locataires. Afin que celui-ci soit confectionné un maximum par leurs soins, les hôtes ont mis en place un atelier pour créer des décorations de table. Cette année, des dessous de verres, des portes couverts, des portes noms ainsi que des petits ballottins pour y mettre des confiseries ont été créés par les locataires. La table du repas de Noël a ainsi été décorée avec ces créations.

### - L'atelier Sport Adapté

L'atelier Sport Adapté impulsé par le DAHLIR est effectif au sein de la Maison Relais depuis le mois de juin 2020. Une séance d'une heure et demie est proposée chaque semaine par l'éducateur sportif du DAHLIR accompagnée d'un hôte de la Maison Relais.

En 2023, 10 locataires de la Maison Relais ont participé aux séances. En fonction de la météo, les séances DAHLIR peuvent être réalisées dans un gymnase ou en salle de vie de la Maison Relais. Des personnes accueillies par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, par les Lits Halte Soins Santé et dans les Appartements de Coordination Thérapeutique de l'ANEF Cantal participent également à ces séances permettant ainsi de créer une nouvelle dynamique collective avec des personnes extérieures à la Maison Relais.

En comparaison de l'année 2022, nous avons remarqué que la motivation des résidents a légèrement diminué concernant les séances DAHLIR malgré la présence régulière de 3 personnes. Les hôtes de la Maison Relais ont dû régulièrement remobiliser les locataires afin qu'elles puissent participer aux séances.

Cependant, grâce à la phase I, deux locataires de la Maison Relais ont pu accéder à la phase II du DAHLIR en adhérant à un club indépendant. Un locataire a intégré un club de marche pour personnes retraitées et une locataire a pu adhérer à un club de gym adapté.

Une réunion entre l'éducatrice sportive de l'association DAHLIR et les travailleurs sociaux de la Maison Relais a été nécessaire afin de discuter de certains ajustements à apporter au dispositif. En effet, les hôtes accompagnent les locataires sur les séances et avaient pu remarquer à plusieurs reprises que le rythme et l'intensité des activités proposées pouvaient parfois freiner la venue de certains locataires. L'éducatrice sportive a donc revue son encadrement et a su adapter son accompagnement aux difficultés de chacun.

#### - Les activités périodiques : entretien du jardin

Comme chaque année, quelques locataires ont pris des initiatives pour entretenir le jardin et les parterres. Cette activité repose sur la convivialité et un partage de connaissances. Malgré l'enthousiasme du début, le manque de régularité se fait sentir au fil des semaines et le travail effectué dans le jardin finit par reposer sur seulement 2 ou 3 locataires, ce qui peut créer quelques tensions sur le collectif. Pour pallier ce déséquilibre, un hôte de la Maison Relais a décidé d'encadrer cette activité. Des groupes de volontaires sont créés en fonction des besoins et chacun a une tâche prédéfinie à effectuer. Cette réorganisation permet de retrouver de la convivialité, une bonne entente entre les participants et d'apaiser les tensions.

#### - Les sorties et balades

Impulser des sorties extérieures fait partie intégrante du projet d'établissement de la Maison Relais. Les locataires sont amenés à faire des propositions et à prendre des initiatives lors des réunions locataires concernant des lieux de sortie et / ou de restauration.

L'accompagnement permet de limiter les angoisses et les appréhensions à sortir de la Maison Relais et permet d'aller à la rencontre de l'autre.

Ces sorties permettent une découverte des lieux de loisirs accessibles dans un environnement proche. Lors de l'année 2023, nous avons organisé une journée au barrage, une matinée théâtre de rue, une sortie équitation, des sorties bowlings mensuels mais également des sorties restaurants.

Une journée à Toulouse a également été organisée à la demande des locataires. Cette sortie a permis aux locataires les plus sédentaires de découvrir une grande ville, d'utiliser un transport en commun inconnu pour eux (métro) et d'élargir leur culture grâce aux différentes visites de monuments ou de quartiers historiques. Les locataires étaient ravis de cette journée et souhaitent réitérer ce genre de sortie à l'avenir.

Durant cette année 2023, un hôte de la Maison Relais a accompagné chaque mercredi midi des locataires au restaurant de la solidarité de l'ANEF Cantal. Six à dix personnes s'inscrivent régulièrement pour cette sortie. Ces repas pris en commun permettent à chacun de partager un repas complet et équilibré comprenant une entrée, un plat principal, du fromage, un dessert et un café.

Au-delà du plaisir lié à la qualité gustative des mets cuisinés, chacun peut apprécier ce moment convivial propice à bon nombre d'échanges sur des sujets variés avec ses voisins à la Maison Relais. La cuisinière du Restaurant de la Solidarité accorde une importance toute particulière à la qualité de l'accueil réservé à chaque client et se montre très attentive au bien-être des uns et des autres.

Quelques-uns des locataires se rendent parfois au Restaurant de la Solidarité en dehors de ce « rendez-vous » du mercredi mais ils sont minoritaires : pour la plupart, sans la présence de l'hôte, cette démarche reste trop angoissante du fait en particulier que l'on ne sait jamais qui seront les autres clients présents.

Les hôtes travaillent toujours avec les locataires pour qu'ils puissent reproduire ces sorties sans leur présence. Cependant à ce jour, sans accompagnement, rares sont les locataires à prendre l'initiative de sortir en toute autonomie.

#### - Les après-midi "jeux de société"

Durant l'année 2023, un nouveau projet a vu le jour, à l'initiative d'un hôte de la Maison Relais. Un projet "jeux de société" a été mis en place pour répondre à plusieurs attentes. En effet les jeux de société permettent de développer certaines habiletés, favorisent la capacité d'attention, font travailler la mémoire et l'esprit logique et développent le vivre ensemble ainsi que la convivialité.

Après plusieurs mois de pratique le projet "jeux de société" a répondu à la plupart des attentes. Très fédérateur il a permis de créer une nouvelle dynamique au sein de la Maison Relais et de proposer à d'autres services de l'ANEF Cantal de se joindre au groupe, en effet, un après-midi par semaine est organisée une séance jeux avec la participation de personnes hébergées sur les Lits Halte Soins Santé ou dans les Appartements de Coordination Thérapeutique.

Après la séance, il est fréquent de partager un moment convivial autour d'une collation préparée, la plupart du temps, par les participants.

L'équipe éducative a mis à disposition des locataires des jeux variés, ils sont disponibles en salle de vie afin qu'ils puissent les investir sur d'autres temps, des temps sur lesquels l'équipe n'est pas forcément présente.

#### - Le ménage

La réorganisation du ménage des parties collectives établie depuis 2021 est toujours appliquée. La rigueur pour certains locataires reste compliquée à gérer mais l'équipe veille à maintenir un rythme. L'équipe essaie d'être de moins en moins présente pour développer l'autonomie des locataires.

Ce temps a pour finalité que les techniques d'hygiène et d'entretien des pièces de vie puissent être appliquées dans leur logement respectif.

Durant cette année les groupes ont été retravaillés et modifiés afin d'améliorer l'efficacité et l'entente entre les personnes pour que chacun y trouve sa place.

#### - Le recueil d'une portée de chatons

A l'automne 2023, une portée de chatons a été découverte dans le jardin de la Maison Relais. Sans soutien maternel, les locataires se sont organisées afin de prendre soin de ces chatons en les nourrissant et en leur offrant un espace confortable d'accueil dans l'abri de jardin. Ce recueil unanimement sollicité par tous a occasionné une réflexion collégiale des locataires sur les travaux à réaliser (installation d'une chatière, fabrication d'un lieu refuge...), sur le rôle de chacun pour les nourrir...

Les locataires ont mis en place une « cagnotte » afin d'anticiper tout besoin d'alimentation ou de soins chez le vétérinaire. Il est incontestable que ces arrivées ont permis aux locataires les plus investis d'accéder à un sentiment de bien-être et d'apaisement immédiat en les caressant. Il n'est plus à démontrer qu'un chat permet aux personnes qui vivent seules de moins ressentir la solitude. Il apporte une présence rassurante aux personnes qui souffrent d'anxiété, d'angoisses ou de stress.

### **3. La participation des locataires**

Des réunions trimestrielles sont organisées pour permettre aux locataires de prendre la parole sur le fonctionnement de leur lieu de vie. La présence des hôtes est garante du cadre, leur rôle étant également de favoriser l'expression de chacun. La présence de chaque locataire est obligatoire. L'ordre du jour est établi par l'équipe éducative et transmis aux locataires qui peuvent l'enrichir en amont de la réunion.

La cheffe de service y assiste et anime la réunion. Une fois par an la directrice de l'ANEF Cantal est présente et le bailleur POLYGONE est convié.

La loi impose la présence de tous les locataires si un collège de représentants n'est pas élu. Cette formule répond au choix des locataires qui ne souhaitent pas organiser d'élections. Leur présence collégiale assortie de celle de la direction vaut donc Conseil de la Vie Sociale.

Ce temps permet l'implication des personnes dans l'organisation et le maintien d'une vie collective conviviale. A cette occasion, elles peuvent débattre et voter des décisions liées à l'organisation de la Maison Relais.

Un registre des plaintes et réclamations est mis en place au sein du service. Chaque locataire dispose du document de plainte et / ou réclamation lui permettant d'interpeller la structure sur un évènement indésirable ainsi que les documents répondant au règlement général de protection des données.

L'équipe participe aux séances d'Analyses de Pratiques Professionnelles. Les séances sont mutualisées avec les services de l'ANEF des deux pôles. Ces temps d'échanges et de réflexion sur les pratiques permettent de porter une réflexion vers une pratique la plus bienveillante possible.

### **4. Le travail partenarial**

L'équipe entretient un lien constant avec l'ensemble des services de l'ANEF Cantal. Les fonctions supports sont indispensables au bon fonctionnement de la Maison Relais.

Les principaux partenaires et prescripteurs permettent de créer un maillage pour des accompagnements médico-sociaux : SAMSAH, services de psychiatrie, institutions médico-sociales, les centres de soins en addictologie. Les associations de protection des majeurs sont également des partenaires privilégiés.

Le travail en réseau est indispensable. Il implique une participation et un échange avec l'ensemble des partenaires intervenants auprès de la personne et plus étroitement avec le référent social extérieur. Le partenariat prend tout son sens lors de synthèses où les objectifs du contrat de séjour sont nommés par les locataires. Nous pouvons noter une augmentation de la participation des infirmiers du Centre Médico-Psychologique aux synthèses des locataires afin que leur projet social soit en cohérence avec leur prise en charge thérapeutique.

- Rencontre Inter- Maison Relais : ANEF Cantal, UDAF du Cantal et ADAPEI 15

Dans le but de développer et réajuster nos pratiques professionnelles, les chefs de service des maison relais implantés à Aurillac à savoir la résidence d'accueil du Clos de Noailles de l'UDAF du Cantal, la Maison Relais de l'ADAPEI et la Maison Relais ANEF Cantal se sont rapprochés pour créer des instances de rencontre entre professionnels de terrain. Ces rencontres ont pour objectifs de partager des problématiques communes et de penser des pratiques professionnelles nouvelles face à l'évolution du public accueilli.

En 2023, le thème ciblé était celui des addictions, une rencontre avait eu lieu en présence des deux médecins addictologues du Centre Hospitalier d'Aurillac.

- Partenariat de l'ANEF Cantal avec le Musée d'AURILLAC

La Maison Relais bénéficie depuis deux ans, d'expositions temporaires du musée installée en salle de vie de la maison relais. Odile FEL, médiatrice culturelle, a déjà pu animer la visite de deux expositions de photos. Ce moment est toujours une source de partage culturel qui se termine par une collation partagée. Cet évènement favorise l'accès à la culture et permet de s'ouvrir vers l'extérieur. L'accès à la culture permet d'alimenter une réflexion personnelle et sociétale.

#### IV. LA GESTION LOCATIVE

L'ANEF Cantal a fait le choix de travailler à la Maison Relais comme un bailleur classique de façon à préparer les locataires à l'accès à un appartement autonome et pour les familiariser avec les démarches locatives.

Ainsi les hôtes et la cheffe de service assurent toutes les formalités liées aux vingt appartements :

- État des lieux entrant et sortant.
- Bail.
- Caution.
- Lien avec la C.A.F. et la M.S.A. pour les allocations logement.
- Production des appels à loyer et quittances.
- Réception des loyers en lien avec la comptabilité de l'association.
- Gestion des dettes.
- Gestion des réparations et travaux sur la structure avec les partenaires internes (service technique de l'association) et externes (POLYGONE et entreprises de maintenance).
- Vérification de l'entretien des locaux communs et des appartements.
- Gestion de l'entretien des espaces verts.

Le règlement de fonctionnement et le règlement d'habitation ont été retravaillés en lien avec les locataires par les hôtes de la Maison Relais et la cheffe de service. Les informations et les règles de vie en collectif ont été regroupées dans un seul document pour offrir une meilleure compréhension et lisibilité aux locataires.

L'équipe a également instauré une sanction préventive : le blâme, pour les manquements du type absence de participation au ménage collectif par exemple. Au bout de 3 blâmes, le locataire reçoit un avertissement.

Le nouveau règlement de fonctionnement a été présenté en réunion locataires et validé par les locataires eux-mêmes avant d'être mis en service.

Les hôtes se tiennent également informées de l'évolution des lois relatives à la location, susceptibles d'être applicables en résidences sociales. Pour exemple, dans le contexte de la hausse du prix des énergies, les pensions de familles sont fortement impactées par le renchérissement du coût des contrats de fluides.

Dans la continuité du chèque énergie exceptionnel accordé aux particuliers, le décret N°2023-643 du 20 juillet 2023 instaure une aide exceptionnelle au bénéfice des gestionnaires de logement accompagné.

## V. PERSPECTIVES 2024

- ↪ Continuité de l'action avec l'association DAHLIR pour des séances de sport adapté.
- ↪ Poursuite des rencontres avec les maisons relais du département pour des échanges sur les pratiques avec la mise en place de séances de travail sur des thèmes définis.
- ↪ Actualiser les outils de fonctionnement interne suite au travail de réflexion mené autour des addictions.
- ↪ S'adapter au public vieillissant accueilli, visiblement destiné à vivre plus durablement à la Maison Relais.
- ↪ Participation à la nouvelle organisation des temps d'Analyses des Pratiques Professionnelles recentrés avec des collègues du pôle Accueil Hébergement Insertion de l'ANEF Cantal.
- ↪ Mobiliser l'ensemble de l'équipe éducative sur l'écriture des prochains rapports d'activité.